



Concours des
Illuminations de Noël 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

**La remise des prix du concours
se déroulera le Samedi 6 Janvier 2018 à 11h,
dans la salle des fêtes, lors de la cérémonie
des vœux du Maire à la population**

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tel (obligatoire) :

Catégorie dans laquelle vous voulez participer :

Maisons et jardins

Appartements, fenêtres et balcons

Date et Signature

La signature de ce bulletin d'inscription, vaut acceptation du présent règlement

Partie à découper et à retourner dûment complétée et signée à la Mairie de
Bezuze, avant le 9 décembre 2017

Partie réservée au jury

Nom du jury :

Date de visite : Catégorie :

Nom du Candidat :

CRITERES	NOTE
Qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noel (Effet d'ensemble)	/20
Le sens artistique et l'originalité	/20
La visibilité de la rue entre 17h30 et 20h00	/10
Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie	/10
TOTAL	/60

Observations du jury :

.....
.....
.....
.....

Signature du jury

Règlement du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Commission Municipale des Festivités organise ce 1^{er} concours sur le thème des illuminations et décorations de Noel afin de faire vivre l'esprit de Noel dans les rues de notre village.

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Bezouze, après inscription obligatoire et individuelle.

Article 2 : L'inscription est libre et gratuite.
Afin d'éviter toutes confusions, il est indispensable que chaque participant s'identifie avec précision.
Une seule inscription par foyer est autorisée.
Les inscriptions sont à remettre à la Mairie de Bezouze avant le 8 décembre 2017.

Article 3 : Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Maisons et jardins
- Appartements, fenêtres et balcons

Article 4 : Le jury sera composé de :

- des membres du conseil municipal de Bezouze

Ces personnes ne peuvent concourir.
Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois entre le 11 et le 15 décembre.
Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Le gagnant (1^{er} prix) accepte de devenir « membre du jury » pour l'année suivante.

Article 5 :
Les illuminations et décorations doivent être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur les trottoirs et la voie publique, mais visible de la rue ou de la route.

Article 6 : Résultats et remise des prix
La décision du jury sera définitive et sans appel.
Les 3 premiers recevront un prix pour la qualité de leurs illuminations et décorations.
Les résultats seront communiqués le samedi 6 janvier 2018 lors de la cérémonie des vœux de Mr Le Maire.

Article 7 : Droit à l'image
Tous les participants au concours autorisent gratuitement la Mairie, à prendre des photographies et à les utiliser ensuite sous forme de publications. Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Mairie.